

Chambre des Représentants.

SÉANCE DU 9 JUIN 1864.

Crédit extraordinaire de 210,000 francs au Département des Travaux
Publics ⁽¹⁾.

RAPPORT

FAIT, AU NOM DE LA SECTION CENTRALE (2), PAR M. DE MOOR.

MESSIEURS,

Dans la séance du 2 de ce mois, le Gouvernement a présenté un projet de loi ayant pour objet l'acquisition d'un immeuble destiné à l'installation d'une partie des bureaux de l'administration centrale.

Toutes les sections adoptent le projet de loi à l'unanimité.

La 1^{re} section demande quelle est la destination des différents hôtels qui ont été récemment acquis. Elle désire savoir également si l'acquisition dont il s'agit au projet étant faite, il ne serait pas possible de réunir, dans un plus petit nombre de locaux, les différents services de l'administration.

La 2^e section estime que le prix de cet hôtel est très-modéré et que l'État fera une excellente affaire en l'acquérant.

La section centrale croit qu'il serait utile de réunir, si c'est possible, dans un même local ou dans un plus petit nombre de locaux, les bureaux qui ressortissent à l'administration des chemins de fer, postes et télégraphes.

Le projet de loi est adopté à l'unanimité.

Le Rapporteur,

ED. DE MOOR.

Le Président,

E. VANDENPEFREBOOM.

(1) Projet de loi, n° 81.

(2) La section centrale, présidée par M. E. VANDENPEFREBOOM, était composée de MM. MOUTON, DE MOOR, LESOINNE, DE CLERCQ, VAN ISEGHEM et DELCOUR.